

## SEQUENCE N°2 : Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791.

**Etude linéaire 6** : Louise Labé, *Epître dédicatoire à Clémence de Bourges*, 1555.  
Adaptation en français moderne par Sylvie Dauvin.

De Lyon, ce 24 juillet 1555.

5 Étant le temps venu, Mademoiselle, que les sévères lois des hommes n'empêchent plus les femmes de s'appliquer aux sciences et disciplines, il me semble que celles qui en ont la commodité<sup>1</sup>, doivent employer cette honnête liberté que notre sexe a autrefois tant désirée, à les apprendre et doivent montrer aux hommes le tort qu'ils nous faisaient en nous privant du bien et de l'honneur qui nous en pouvait venir. Et si quelqu'une parvient au point de pouvoir mettre ses conceptions par écrit, elle doit le faire soigneusement et non dédaigner la gloire, et s'en parer plutôt

10 que de chaînes, anneaux et somptueux habits, lesquels nous ne pouvons vraiment estimer nôtres que par usage. Mais l'honneur que la science nous procurera sera entièrement nôtre ; et elle ne pourra nous être ôtée ni par finesse de larron<sup>2</sup> ni par force d'ennemis, ni par longueur de temps. Si j'avais été tellement favorisée des Cieux, que d'avoir l'esprit assez grand pour comprendre ce dont il a eu envie, je servais en cet endroit plus d'exemple que de conseil<sup>3</sup>.

15 Mais ayant passé une partie de ma jeunesse à l'exercice de la musique, et ce qui m'est resté de temps l'ayant trouvé court pour la rudesse de mon intelligence, et ne pouvant de moi-même satisfaire au bon vouloir que je porte à notre sexe, de le voir non en beauté seulement, mais en science et en vertu passer ou égaler les

20 hommes, je ne puis faire autre chose que prier les vertueuses dames d'élever un peu leurs esprits par-dessus leurs quenouilles et fuseaux, et s'employer à faire comprendre au monde que si nous ne sommes [pas] faites pour commander, nous n'en devons pas pour autant être dédaignées pour compagnes tant dans les affaires domestiques que publiques, de ceux qui gouvernent et se font obéir.

---

<sup>1</sup> La facilité et l'occasion.

<sup>2</sup> Voleur.

<sup>3</sup> La phrase exprime un irréel du passé : Louise Labé aurait aimé servir d'exemple aux femmes et non pas leur donner seulement des conseils.

**Etude linéaire 7 :** Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791. « Homme, es-tu capable d'être juste ? »

Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis-moi ? qui t'a donné le souverain empire<sup>4</sup> d'opprimer mon sexe ? ta force ? tes talents ? Observe le créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique.

5  
10 Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu le peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

15 L'homme seul s'est fagoté<sup>5</sup> un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, boursoufflé<sup>6</sup> de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité<sup>7</sup>, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ; il prétend jouir<sup>8</sup> de la Révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus.

---

<sup>4</sup> **Empire** : domination de quelqu'un, autorité.

<sup>5</sup> **S'est fagoté** : s'est fabriqué à la hâte (péjoratif).

<sup>6</sup> **Boursoufflé** : enflé, gonflé.

<sup>7</sup> **Sagacité** : finesse d'esprit.

<sup>8</sup> **Jouir** : bénéficiaire, profiter de.

**Etude linéaire 8 :** Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791. Postambule, depuis le début jusqu'à « le vouloir ».

Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux chaînes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. O femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit ; que vous reste-t-il donc ? La conviction des injustices de l'homme ; la réclamation de votre patrimoine, fondée sur les sages décrets de la nature. Qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise ? Le bon mot du législateur des noces de Cana ? Craignez-vous que nos Législateurs français, correcteurs de cette morale longtemps accrochée aux branches de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent : « Femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? — Tout », auriez-vous à répondre. S'ils s'obstinaient, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes, opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité ; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non serviles adorateurs rampant à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Etre suprême. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir.

**Etude linéaire 9 :** Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791. Postambule, depuis « quelles lois » jusqu'à la fin.

5 Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper le vice jusque dans la racine ? Celle du partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique. On conçoit aisément que celle qui est née d'une famille riche gagne beaucoup avec l'égalité des partages. Mais celle qui est née d'une famille pauvre,  
10 avec du mérite et des vertus, quel est son lot ? La pauvreté et l'opprobre. Si elle n'excelle pas précisément en musique ou en peinture, elle ne peut être admise à aucune fonction publique, quand elle en aurait toute la capacité. Je ne veux donner qu'un aperçu des choses, je les approfondirai dans la nouvelle édition de tous mes ouvrages politiques, que je me propose de donner au public dans quelques jours,  
15 avec des notes.

Je reprends mon texte quant aux mœurs. Le mariage est le tombeau de la confiance et de l'amour. La femme mariée peut impunément donner des bâtards à son mari, et la fortune qui ne leur appartient pas. Celle qui ne l'est pas n'a qu'un faible droit : les lois anciennes et inhumaines lui refusaient ce droit sur le nom et  
20 sur le bien de leur père pour ses enfants, et l'on n'a pas fait de nouvelles lois sur cette matière. Si tenter de donner à mon sexe une consistance honorable et juste est considéré dans ce moment comme un paradoxe de ma part, et comme tenter l'impossible, je laisse aux hommes à venir la gloire de traiter cette matière ; mais, en attendant, on peut la préparer par l'éducation nationale, par la restauration des mœurs et par les conventions conjugales.

La plupart de ceux qui prennent la cause des femmes, contre cette orgueilleuse préférence que les hommes s'attribuent, leur rendent le change [*la pareille*] entier, car ils renvoient la préférence vers elles. Quant à moi, qui fuis toutes extrémités, je me contente de les égaler aux hommes, la nature s'opposant aussi pour ce regard [*à cet égard*] autant à la supériorité qu'à l'infériorité. Que dis-je ? Il ne suffit pas à quelques gens de leur préférer le sexe masculin s'ils ne les confinaient encore, d'un arrêt irréfragable et nécessaire, à la quenouille, et même à la quenouille seule. Toutefois, ce qui peut les consoler contre ce mépris, c'est qu'il ne se fait que par ceux d'entre les hommes auxquels elles voudraient le moins ressembler : personnes à donner vraisemblance aux reproches qu'on pourrait vomir sur le sexe féminin s'ils en étaient, et qui sentent en leur cœur ne pouvoir se recommander que par le crédit du masculin. D'autant qu'ils ont entendu trompeter par les

rues que les femmes, manquant de dignité, manquent aussi de suffisance [*capacité*], voire du tempérament et des organes pour arriver à celle-ci. Leur éloquence triomphe à prêcher ces maximes, et d'autant plus opulemment que dignité, suffisance, organes et tempérament sont de beaux mots, n'ayant pas appris d'autre part que la première qualité d'un homme malhabile, c'est de cautionner les choses sous la foi populaire et par oui-dire.

**Lecture cursive :** Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791. Préambule, Articles 1 et 2.

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale.

Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur, en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

**Article premier.** La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

**Article 2.** Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

